



CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR
LUNDI 1^{er} JUIN 2026 A 18H30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603414-20260601-DEL2026-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2026

Publication : 04/06/2026

DEL2026-078

N° 26 06A 11

Rapporteur : Tony LEPRÊTRE

CONSEIL MUNICIPAL

Association Formation Démocratie Normandie Le Havre (FODENO Le Havre)

. Représentants - Désignation

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le vingt-six mai deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Monsieur Tony LEPRÊTRE, Maire.

PRÉSENT(E)S : 27

Tony LEPRÊTRE, Franck GROUSSARD, Laurence VAUSSY, Stéphane LEBESNE, Wanda MACDANIEL, Romuald AMI, Marion HAUGUEL, Olivier LE BASTARD, Sylvie CHAPELLE, Ghislain PORET, Sabine SALÉ, Joaquim SOREL, Monique LEVASSEUR, Nicolas ARENSMA, Yvonne DAVID, Josiane FOURNET, Alexy LEPRÊTRE, Alyssia LEBESNE, Ryan MAUROVIC, Clara CHERRIER, Kévin CROCHEMORE, Justine DUCHEMIN, José GUTIERREZ, Faïza ANBAR, Dominique BELLENGER, Josette DUREL, Dominique CHARPENTIER.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 2

Céline PROUST à Franck GROUSSARD, Vincent GORAGUER à Marion HAUGUEL.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 0

ABSENT(E)S : 0

Votants : 29

Secrétaire de séance :

Laurence VAUSSY



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Mesdames, Messieurs,

L'organisme de formation FODENO a été fondé, en 1986, au Havre. Son objectif est de répondre en termes de formations aux besoins des particuliers, collectivités publiques, comités d'entreprise ainsi que les organismes parapublics ou privés pour des qualifications allant du CAP au BAC PRO.

Les formations s'adressent aux secteurs du transport logistique, du tertiaire et du commerce, de l'informatique et de la bureautique, de l'industrie graphique, et du sanitaire et social.

FODENO assure l'insertion professionnelle, les remises à niveau mais aussi le perfectionnement des salariés.

L'association Formation et Démocratie Normandie Le Havre (FODENO Le Havre), 22 avenue du Général Archinard 76600 Le Havre prévoit dans ses statuts la participation de deux élus de la Ville d'Harfleur, à son Conseil d'Administration.

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal,

- désigne :
 - Tony LEPRÊTRE, Titulaire
 - Laurence VAUSSY, Suppléante

pour représenter la Ville d'Harfleur au Conseil d'Administration de l'association Formation et Démocratie Normandie Le Havre (FODENO Le Havre), 22 avenue du Général Archinard 76600 Le Havre.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Pour : 22

Contre : 0

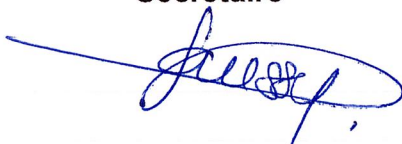
Ne prennent pas part au vote : 7

(Kévin CROCHEMORE - Justine DUCHEMIN - José GUTIERREZ - Faïza ANBAR - Dominique BELLENGER - Josette DUREL - Dominique CHARPENTIER)

Fait et délibéré les jours et ans sus indiqués

Pour extrait certifié conforme

Laurence VAUSSY
Secrétaire



Tony LEPRÊTRE
Maire



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.